

# 5<sup>c</sup>. Journal du Lot 5<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

### Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## Le Statut des fonctionnaires

Il y a deux mois, cette question de savoir dans quelle mesure il convient d'accorder aux fonctionnaires le droit syndical, était comme une obsession pour la presse, le gouvernement et la Chambre.

Depuis lors, les événements douloureux du Midi ont accaparé l'attention et le « statut des fonctionnaires » a momentanément disparu des préoccupations publiques.

Les fonctionnaires ne sont pas, si l'on peut ainsi dire, d'actualité. Ils le redeviendront. Mais, en attendant et aussi longtemps qu'elle ne sera pas définitivement réglée par le Parlement, cette question reste d'un intérêt permanent.

Dans le dernier numéro de *La Revue Bleue*, M. Ferdinand Buisson lui consacre une étude qui mérite une attention particulière, comme tout ce qu'écrivait l'éminent député de la Seine, dont l'attitude ne s'inspire jamais que des sentiments les plus généreux et les plus sincères.

On n'ignore pas que M. Ferdinand Buisson est d'avis qu'il faut accorder aux fonctionnaires le droit syndical dans son intégralité. C'est dans cet esprit qu'il discute et par conséquent qu'il blâme le projet de loi déposé par le gouvernement et étudié par la commission d'administration générale de la Chambre. D'une façon générale on peut dire que M. Buisson réclame pour les fonctionnaires le « droit commun » dont jouissent les citoyens qui peuvent s'associer sous le régime de la loi de 1901 et le droit spécial du syndicat réglé par la loi de 1884.

« On constitue pour eux, écrit-il, une association *suis generis*, un pseudo syndicat qui suffit à leur enlever la plénitude du droit commun d'association sans leur reconnaître le droit commun du régime syndical. »

« Élégante et adroite solution du problème. Il s'agit de dire à 600.000 citoyens français travaillant dans les bureaux, les écoles ou ailleurs de l'Etat, qu'on les met en dehors du droit commun par une loi d'exception. »

Cette solution n'est ni élégante, ni adroite ; elle est simplement logique et en rapport avec les faits.

Qui donc a mis ces citoyens français en dehors du droit commun ? Qui donc les a placés dans une situation exceptionnelle qui nécessite évidemment une loi d'exception ? Personne, sinon eux-mêmes.

Le fait seul d'être entré au service de l'Etat, d'avoir passé avec lui un contrat ne les distingue-t-il pas des autres citoyens qui sont libres de tout engagement particulier ? Peut-on dire sérieusement que les fonctionnaires dont l'existence est liée à celle de l'Etat et qui sans lui n'auraient possibilité, ni raison d'être, peut-on dire qu'ils se trouvent vis-à-vis de l'Etat dans la même situation que les autres citoyens ? Peut-on admettre qu'ils retournent contre l'Etat l'autorité et l'influence qu'ils tiennent de lui ?

Voilà ce qu'il faudrait démontrer. Or, ni M. Ferdinand Buisson, ni aucun partisan du syndicalisme intégral pour les fonctionnaires ne l'a essayé. Les fonctionnaires se trouvant dans une situation spéciale, il faut évidemment pour eux une réglementation spéciale. C'est ce que fait le gouvernement avec son projet.

Il faut croire d'ailleurs que cette situation n'est pas si affreuse qu'on le prétend. Pour s'en rendre compte, il suffit de constater deux faits : le nombre absolument infime des fonctionnaires qui abandonnent l'administration et le nombre formidable des citoyens qui demandent à y entrer.

Enfin aucun syndicaliste n'a encore expliqué nettement pourquoi et dans quel but on réclame pour les fonctionnaires le droit au syndicat tel que le possèdent les ouvriers. M. Ferdinand Buisson ne le dit pas davantage.

S'ils veulent brimer l'Etat, tout le monde comprendra que celui-ci, qui représente la nation au service de laquelle ils sont, leur en refuse les moyens.

S'ils veulent se mettre à l'abri de tout favoritisme et de tout arbitraire, on leur fait observer que le projet du gouvernement leur donne, à ce sujet, les garanties les plus complètes.

Alors ? Nous sommes bien obligés de constater qu'ils voudraient cumuler les avantages de leur situation et ceux de la situation des ouvriers, sans supporter aucune des charges du fonctionariat ni aucune de celles du salariat.

Admirable combinaison ! Malheureusement, elle a quelque chance de ne pas aboutir ; car il n'y aurait pour en souffrir que le public, et celui-ci n'y est pas disposé.

Emile LAPORTE

## EN RUSSIE

L'acte d'accusation contre les généraux Stoessel, Reuss, Fock et Smyrnof, qui vient d'être publié, forme un volumineux document dans lequel les généraux Stoessel et Fock sont accusés d'avoir forgé des rapports sur des batailles qui n'eurent jamais lieu, d'avoir recommandé pour des décorations des généraux de leurs amis qui avaient perdu des batailles, d'avoir rendu des forteresses bien qu'elles eussent amplement les ressources nécessaires pour résister. Tous ces crimes rendent les généraux Stoessel, Reuss et Fock passibles de la peine capitale.

L'acte d'accusation contre le général Stoessel contient notamment les charges suivantes :

Le général Stoessel n'a pas tenu compte des ordres du commandant en chef de l'armée de Manchourie, tendant à remettre le commandement de Port-Arthur au général Smyrnof et à quitter l'armée. Il est resté dans la forteresse et a violé l'ordre du vice-roi impérial.

Il est intervenu dans les fonctions du général Smyrnof, il a lancé des contre-ordres relatifs aux ouvrages de défense de seconde et troisième ligne de la forteresse. Il n'a fait aucun arrangement pour les réserves de vivres.

Dans son rapport sur le combat de Kinchau, il a déclaré qu'il avait lui-même commandé les troupes avec la plus grande énergie, tandis qu'il est resté dans Port-Arthur et n'a pris aucune part au combat.

Il a annoncé la retraite du général Fock comme un mouvement en arrière exécuté selon ses ordres.

Le 14 juin 1904, il a déclaré dans ses dépêches qu'il avait pris part à tous les engagements, tandis que du 8 février au 14 juin, le seul engagement qui eut lieu a été celui de Kinchau auquel il n'était pas présent.

Afin de justifier son projet de reddition de Port-Arthur, le général Stoessel a notifié le 24 décembre au czar que les Japonais étaient maîtres de la situation, et que Port-Arthur ne pouvait résister que quelques jours car les munitions s'épuisaient.

En réalité, la grande majorité du Conseil de guerre s'était prononcée pour la défense de Port-Arthur jusqu'à la dernière extrémité, et avait déclaré qu'il y avait abondance de munitions. De plus, le général Stoessel, sans raisons, a conféré l'ordre de Saint-Georges au général Fock pour la bataille de Kinchau perdue par ce général et dans laquelle il a montré la plus grande incompetence.

La même décoration fut conférée au général Reuss, qui a reconnu lui-même n'avoir rien fait pour mériter un tel honneur. Le général Stoessel invoquait pour ce faire la participation de ce général à la défense ; or, le général Reuss a signé des conditions de capitulation ignominieuses pour la Russie.

Le général Stoessel n'a pas partagé le sort de la garnison et ne l'a pas accompagnée en captivité.

L'acte d'accusation reproche au général Fock d'être également coupable sur tous les points avec le général Stoessel. Il déclare qu'il a montré la plus grande ignorance, qu'il a fait opposition aux ordres du général Stoessel ; il a présenté de faux rapports concernant la bataille de Kinchau et sous l'excuse du manque de munitions, il a battu en retraite en plein jour, causant de ce fait de grandes pertes aux troupes.

Le général Reuss est accusé de complicité avec le général Stoessel. Le général Smyrnof est accusé de faiblesse pour ne pas avoir mis fin à la conduite des généraux Stoessel, Fock et Reuss.

## Chasseurs de souvenirs

Il est avéré maintenant que le voleur de la coupe d'Ascot est un collectionneur. Un surveillant spécial et un détective expert avaient la garde de ce trésor. A quelques pas de là étaient assis Edouard VII, le prince de Galles et l'élite de la haute société sportive. Le chasseur de souvenirs a déjà jeté les yeux de lynx. Comment s'y est-il pris ? On ne le saura que quand il aura publié ses mémoires. Ces maniaques qui poussent jusqu'au crime, ont une habileté rare ; Le Louvre, connu récemment leurs exploits. A New-York, lors de la visite du croiseur japonais *Chitose*, un lieutenant de vaisseau se vit enlever, avec une dextérité dont il resta stupéfait, toutes les médailles et décorations qui ornaient son uniforme. A Jamestown, tout dernièrement, le *Varese*, arborant le pavillon du duc des Abruzzes, fut visité du pont à la cale par des curieux chaudement recommandés, quand ils furent partis, on constata que tout ce qui pouvait être enlevé avait disparu, y compris un magnifique nécessaire de toilette offert au duc par le roi d'Italie. Les propriétaires des grands hôtels cosmopolites connaissent ces faiblesses du voyageur et chargent un argus exercé d'avoir l'œil. Il y a quelque temps un multimillionnaire dinait à une table seule dans un de ces caravansérails. Un garçon était planté là dans une complète immobilité devant lui, cette statue finit par gêner le Yankee.

— Vous pouvez vous retirer, dit-il avec une nuance d'impatience.

Le garçon ne bougea pas. Et, sur nouvelle injonction :

— Je suis chargé de l'argenterie.

Le Yankee était Rockefeller.

(Du *Cri de Paris*).

## Dans le train

Le grand dada de l'Américain moderne c'est, dit le *Cri de Paris*, d'être dans le train, mais il arrive que le train déraile. Ce fut le cas d'Abraham Hummel, Abe, comme l'appellent ses familiers. Vous avez lu son nom dans ses débats du fameux procès Than. Toute l'Amérique et l'Europe aussi parlèrent alors de lui : on fit et publia son portrait. C'est un homme qui frappe tout d'abord l'attention, grand, chauve, des yeux bleus dont on n'oublie jamais le regard.

Il eut toute sa vie l'ambition de se faire remarquer. Il l'a été beaucoup et trop, car il vient de finir sa carrière dans la prison de Blackwell Island, où il purge une condamnation pour une affaire qui récemment fit scandale et dans laquelle il abusa de son rôle à la cour du divorce de New-York. C'est lui qui fit, il y a quelques années, le premier succès de miss Olga Nethersole, lorsqu'elle créa *Sapho*, et qu'en refusant constamment les interviews avec les reporters, elle obtint une énorme publicité. Abe a connu toutes les vicissitudes de fortune de ceux qui,

Montés sur le faite aspirent à descendre. Avoir été magistrat et finir comme forçat ! Il est vrai qu'en Amérique

pareille aventure, n'est pas extraordinaire. On plonge, mais quand on est beau nageur, on revient à la surface. Quand Abe aura fait son temps, il réparaitra.

## INFORMATIONS

### Le 14 juillet à Paris

La fête du 14 juillet a été célébrée à Paris avec l'éclat ordinaire.

La revue de Longchamps a été également une belle attraction, malgré que quelques fidèles d'Hervé aient tenté des manifestations sur certains points. 40 manifestations ont été constatées.

### Un attentat ?

Le retour du cortège présidentiel a été marqué par un incident qui a provoqué un instant de vive émotion.

Le cortège venait d'atteindre le milieu de l'avenue de Marigny, lorsque tout à coup, deux coups de feu retentirent, jetant la stupeur dans la foule des curieux.

C'était un individu assez grand, vêtu d'un complet gris noir, coiffé d'un chapeau mou et la figure ornée d'une barbe roussâtre assez inculte, qui venait de tirer deux coups de revolver dans la direction du cortège.

Les agents se sont précipités sur lui aussitôt et il s'est laissé arrêter sans aucune résistance.

Conduit par les agents au poste de l'Elysée, il a été trouvé porteur d'un revolver de poche du calibre de 7 millimètres.

Son aspect dénote plutôt un fou qu'un malfaiteur. M. Marara, officier de paix du 8<sup>e</sup> arrondissement, est venu aussitôt et l'a fait fouiller.

M. Lépine, préfet de police, est venu lui-même se rendre compte de l'incident et est reparti peu d'instant après.

Personne n'a été blessé ni atteint par les projectiles.

L'individu arrêté et qui, entre parenthèses, avait été assez malmené par la foule exaspérée, refusa énergiquement de faire connaître son identité.

Mais un bulletin de consigne, trouvé sur lui, permit d'opérer la saisie d'une malle que l'inculpé avait laissée à la gare Saint-Lazare, où il avait débarqué la nuit dernière.

On parvint ainsi à savoir qu'on se trouvait en présence d'un inscrit maritime nommé Léon-Marie Maille, venant de Rouen ou du Havre.

« Je ne parlerai, a-t-il déclaré, que devant le juge d'instruction. J'ai tiré en l'air pour appeler l'attention sur moi et me faire rendre justice. »

On croit bien qu'un officier de l'escorte aurait déclaré avoir entendu siffler une balle à ses oreilles, que l'individu aurait dit vrai, et que les deux coups de revolver auraient bien été tirés en l'air.

MM. Fallières et Clemenceau, qui se trouvaient dans la même voiture, ont, après le premier coup de revolver, regardé dans la direction où se trouvait l'homme. Ils l'ont vu, le bras droit tendu, tirer le deuxième coup en l'air.

Il est d'ailleurs inadmissible qu'en raison de l'affluence considérable à cet endroit, personne n'eût été blessé, si les coups de revolver avaient été dirigés contre la voiture présidentielle.

## La crise viticole

Des poursuites ont été ordonnées contre MM. Guitter, maire démissionnaire de Portel ; François Coste, maire de Boulou, et contre le maire de Pezilla-la-Rivière pour avoir, par délibération étant fonctionnaires publics, arrêté de donner leurs démissions dont l'objet ou l'effet fut d'empêcher ou de suspendre soit l'administration, soit l'accomplissement d'un service quelconque, crime puni par l'article 126 du Code pénal.

## Les Bourguignons désavouent le Midi

Les membres du Comité radical-socialiste de Cheilly-les-Maranges (Bourgogne), composé des vignerons du pays, ont voté une adresse de félicitations au président du conseil M. Ciémenceau, pour la fermeté et l'énergie qu'il a apportées en s'opposant aux manifestations révolutionnaires du Midi.

Le Comité assure de son entier dévouement le gouvernement, et compte que la loi réprimant la fraude des vins sera mise en vigueur pour mettre fin à la crise viticole.

## Marcellin Albert et ses compagnons

Suivant des renseignements qui ne peuvent être accueillis qu'avec réserves, Marcellin Albert n'entretrait plus de relations avec M. Ferroul et ses camarades détenus.

## Mouvement administratif

M. Aubanel, préfet de l'Aude, est nommé préfet des Deux-Sèvres.

M. Cruchon-Dupeyrat, préfet de l'Oise, est nommé préfet de l'Aude.

M. Coggia, secrétaire général de la Gironde, est nommé préfet des Hautes-Pyrénées.

M. Dupontel, sous-préfet de Chalon-sur-Saône, est nommé secrétaire général de la Gironde.

M. Peytral, sous-préfet de Vervins, est nommé sous-préfet de Chalon-sur-Saône.

M. Grimaneli, sous-préfet de Nérac, est nommé sous-préfet de Vervins.

M. Mathieu, secrétaire général de l'Ain, est nommé sous-préfet de Nérac.

M. Dubreuil, sous-préfet de Forcalquier, est nommé secrétaire général de l'Ain.

## Congrès de Nancy

Le 7<sup>e</sup> Congrès du parti radical et radical socialiste se tiendra les 10, 11, 12 et 13 octobre prochain, à Nancy à la Maison du Peuple.

Nous publions prochainement l'ordre du jour des séances du Congrès ; mais, dès aujourd'hui, nous devons appeler l'attention des adhérents sur l'importance que donneront au Congrès les questions qui y seront traitées, et, notamment, la discussion du programme du parti.

Sont admis au Congrès :

1<sup>o</sup> Les membres du Sénat, de la Chambre des députés, des Conseils généraux et d'arrondissement, appartenant au parti républicain radical et radical socialiste ;

2<sup>o</sup> Les délégués des Conseils municipaux et ceux des Comités, Ligues, Unions, Fédérations, Sociétés de propagande, Groupes de libre pensée, Cercles et Loges acceptant le programme élaboré et voté aux Congrès annuels du parti, et justifiant d'une adhésion au parti antérieure au 10 juillet 1907. Ces délégués seront munis de pouvoirs réguliers, où il devra être fait mention formelle de l'acceptation du règlement général et du programme du parti.

3<sup>o</sup> Les rédacteurs en chef des journaux quotidiens radicaux et radicaux socialistes de Paris.

4<sup>o</sup> Les rédacteurs en chef des journaux radicaux et radicaux socialistes des départements ou un rédacteur spécialement désigné par le rédacteur en chef.

Les délégués doivent être membres actifs du groupe qu'ils représentent. Ils sont nommés à raison de un par 50 membres ou fraction de 50 membres.

La cotisation des adhérents individuels est fixée à 10 fr.

La cotisation des groupes est fixée à 10 fr. pour un délégué et à 5 fr. pour chacun des délégués, en sus du premier, auxquels auraient droit les groupes adhérents.

La carte de membre du Congrès est délivrée contre le paiement de la cotisation.

Les adhésions doivent être renvoyées au président du Comité exécutif et les fonds en mandats-poste au

nom de M. G. Lefèvre, trésorier du Comité exécutif.

Les adhésions sont reçues jusqu'au 15 septembre.

## Le repos hebdomadaire

M. Viviani a fait signer par le Président de la République un décret qui apporte au décret du 24 août 1906 sur le contrôle de la loi sur le repos hebdomadaire, certaines modifications de forme destinées à éviter le retour d'erreurs d'interprétations qui s'étaient produites, aussi bien de la part des agents chargés du contrôle que de la part des assujettis.

Le nouveau décret précise, comme l'avait indiqué le ministre du travail

dans sa réponse à une question posée par M. Puech, à la tribune de la Chambre, que des modifications peuvent toujours être apportées au registre de roulement, sous la condition expresse qu'elles soient inscrites avant leur mise en service.

Le décret précise également que les patrons ne sont pas tenus d'inscrire au dit registre le personnel supplémentaire ou occasionnel qu'ils embauchent pour quelques jours, parfois même pour quelques heures ; ces ouvriers, n'ayant droit au repos hebdomadaire qu'au bout de six jours accomplis, il serait illogique de les inscrire au registre de roulement.

Mais, par ailleurs, le décret prescrit toutes les précautions nécessaires pour que cette inscription se fasse toujours en temps utile et que son absence ne soit pas de nature à gêner le contrôle de la loi.

## L'ouverture de la chasse

M. Ruau fait préparer le décret d'ouverture de la chasse. On n'attend plus, pour le signer, que quelques rapports des préfets de nos départements du Midi. Il est à peu près certain que la première zone sera ouverte aux chasseurs le dimanche 18 août, et on entrevoit même la possibilité d'avancer cette date d'ouverture au jeudi de l'Assomption 15 août. On avait craint un moment que les intempéries de la saison actuelle n'eussent pour effet de retarder les récoltes, et conséquemment l'ouverture de la chasse ; mais la consultation que vient de faire le ministre de l'agriculture et à laquelle presque tous les préfets ont répondu de manière satisfaisante, permet d'espérer qu'un ajournement est inutile. Quant aux chasseurs de la région parisienne, ils pourront se mettre en campagne vraisemblablement le dimanche 8 septembre.

## Petites Nouvelles

M. Pichon, ministre des affaires étrangères, dont l'état de santé n'est pas très satisfaisant, a dû quitter Paris avant la date qu'il avait primitivement fixée : il est parti pour le Jura où il va prendre le repos qui lui est prescrit par son médecin.

— Une division japonaise relâchée à Brest le 22 courant pour se rendre ensuite à Bordeaux. Des réceptions seront faites aux états-majors et aux équipages de la division dont la visite se rattache à la conclusion du récent accord franco-japonais.

— Les délégués coréens ont protesté auprès des plénipotentiaires des Etats-Unis, contre la non-admission de la Corée à la Conférence.

— On affirme de source sûre qu'Edouard VII aura une entrevue avec Guillaume II sur le territoire allemand, avant que l'empereur d'Allemagne ne parte pour l'Angleterre. La rencontre des souverains aurait lieu à Hambourg.

— On a repêché devant Ostende le cadavre de demi-dévolu d'un homme ayant séjourné quelque temps dans l'eau. C'est celui de l'un des deux aéronautes du ballon « Floreal », parti de Dunkerque il y a 15 jours environ, et qu'on aperçut en vue de la côte belge.

# PANAMA

Vingt ans se sont écoulés depuis les premiers actes de cette lugubre affaire où se sont engloutis tant de millions français ; le temps a déjà fait son œuvre et bien peu de personnes se souviennent des diverses étapes de cette colossale escroquerie qui n'a eu pour les bas de laine français les tristes résultats que l'on sait que grâce à la complicité d'une foule de parlementaires dont le carnet de chèques d'Arton donnait la liste, et dont la plupart sont restés impunis, non parce qu'ils étaient innocents, mais parce que la preuve absolue de leur corruption ne put être faite. Or tout le monde sait que le jury français ne se contente pas de présomptions, quelque concordantes qu'elles soient, pour condamner un homme, et il ne serait pas difficile de démontrer par des exemples récents et nombreux que des gens dont la culpabilité ne faisait aucun doute, ont échappé à la répression des lois faute de preuves tangibles.

Un seul de ces parlementaires, l'ancien ministre Balthazat eut l'imprudence d'avouer. Il n'y avait pas contre lui plus de preuves, plus de présomptions que contre ses collègues ; mais son aveu vint constituer la preuve matérielle demandée, et celui qui figurait sur le carnet de chèques pour 375.000 francs à côté des seigneurs de moindre importance qui n'avaient touché que 40.000 francs se vit condamner à cinq ans de prison et à 750.000 francs d'amende. N'avez-vous jamais, disait Avinain, Balthazat a pu comprendre la vérité de cette parole, tandis que les parlementaires acquittés en appréciaient la valeur.

Nous avons cru qu'il était intéressant pour nos lecteurs de reprendre cette lugubre histoire, de leur en retracer les étapes. Nous n'avancerons rien qui ne soit établi par des documents, étayé par des dates et des références. Il est possible qu'il y ait dans le Lot des personnages qui préféreraient le silence. Ils ont voulu sortir de l'ombre où ils eussent dû toujours rester. Nous parlerons.

## La première étape

Bonaparte Wyse avait obtenu en 1878, des Etats-Unis de la Colombie un traité lui accordant la concession du canal interocéanique ; le rétroceda cette concession à M. de Lesseps qui venait de former une société de fondateurs et qui en accepta les charges. Pour les couvrir, il fit une émission d'actions qui ne réussit pas, l'affaire étant peu connue du public.

M. de Lesseps entreprit alors une campagne de conférences et de presse pour attirer l'attention. Il fit un voyage dans l'isthme avec une commission d'études qui estima à 843 millions le coût probable de l'œuvre. Plus tard cette estimation fut abaissée à 500 millions.

En décembre 1880 une émission fut faite pour, pareille somme, elle fut couverte plusieurs fois.

De 1880 à 1882 ce capital fut absorbé par les premiers travaux et par l'achat que fit la Compagnie des actions du chemin de fer de Panama à Colon.

En 1882, émission de 250.000 obligations qui produisit 109 millions environ.

En 1883, 600.000 obligations à 235 fr. Les travaux commencèrent donc, car on n'avait fait jusqu'alors que des travaux préliminaires. Les terrassements étaient évalués à 120 millions de mètres cubes.

En 1885, on avait à peine enté 15 ou 16 millions de mètres cubes ; en revanche on avait gaspillé de l'argent à construire des routes inutiles, à construire de véritables palais, villas, écuries luxueuses pour le haut personnel. Toujours est-il qu'il n'y avait plus d'argent et que la Compagnie acculée, fit un appel de 125 fr. sur les actions et émit un emprunt de 145 millions.

La Compagnie voulut alors changer son système ; elle renouça au système ruineux des petites entreprises et partagea le canal en cinq grandes divisions dont chacune fut confiée à une ou deux entreprises générales. Malheureusement avec ce système les prévisions s'élevaient à 1.200 millions.

M. de Lesseps demanda au gouvernement l'autorisation d'émettre 600

millions de valeurs à lots. Le Conseil des Ministres ne voulut pas accorder cette autorisation de plano ; il envoya sur les lieux un ingénieur des ponts et chaussées, M. Armand Rousseau. Celui-ci remit son rapport à la fin de 1886 ; il croyait à la possibilité de faire le canal ; mais il faisait les plus expresses réserves sur la façon dont les premiers travaux avaient été exécutés et sur les dépenses à faire pour réaliser l'œuvre et qui, d'après lui, seraient infiniment supérieures aux prévisions de la Compagnie.

Le projet de loi fut néanmoins déposé ; il fut mal accueilli par la Commission et finalement retiré par M. de Lesseps, qui fit alors appeler le quatrième quart des actions, et émit des obligations nouvelles qui devaient produire 600 millions. Les prévisions furent fausses, car la première émission ne donna que 206 millions avec 11 millions de frais. La deuxième fut un échec ; sur 500.000, il en fut à peine souscrit 250.000.

C'est alors qu'on en revint aux valeurs à lots. On adressa une demande en ce sens à M. Rouvier, ministre des finances le 15 novembre 1887. Il s'agissait d'emprunter 565 millions. Le ministre ne répondit pas.

C'est alors que pour influencer le public, M. de Lesseps signa un traité avec M. Eiffel. On abandonnait l'idée d'un canal à niveau ; et on revenait à l'idée d'un canal à écluses et M. Eiffel était chargé de tous les travaux nécessaires à leur établissement. Le devis des écluses s'élevait à 132 millions.

Mais on avait dû payer à M. Eiffel, pour s'assurer son concours, une somme de 10 millions. On avait dû payer une indemnité d'une douzaine de millions aux entrepreneurs précédents.

M. Tirard était devenu ministre des finances en remplacement de M. Rouvier. M. de Lesseps renouvela en janvier 1888 la demande faite à ce dernier, d'autoriser les valeurs à lot. M. Tirard refusa nettement. La Compagnie pour influencer le Parlement organisa un pétitionnement, et le projet de loi, pris en considération le 26 mars, fut adopté par la Chambre le 28 avril et par le Sénat le 4 juin.

(A suivre)

## DÉPIT ET HONTE !

Lecteurs, vous n'aurez rien lu, si vous ne lisez pas dans le *Republicain* de samedi, le filet local intitulé « Anarchie » et signé « Jean du Peuple ».

Lisez-le ; il mérite d'être lu. Nous ne savons si la douloureuse grippe qui nous étreignait le jour du 14 juillet, nous a incité à plus d'aigreur contre ce confrère de plus en plus douteux « au point de vue *Republicain* » mais franchement, nous déclarons net qu'il faut avoir de l'estomac pour oser écrire les lignes suivantes :

« Ce n'est pas par des calomnies » imbéciles et des injures, comme nos adversaires, c'est par de bonnes raisons, claires et précises, que nous aimons dans notre parti, conquérir la confiance et le suffrage des électeurs. Le premier devoir d'un vrai démocrate est le respect du peuple. Et c'est parce que nous avons ce respect, que nous apportons en toute franchise, au peuple souverain des faits et des idées, afin qu'il prononce en connaissance de cause. » Ils ont de son intelligence une bien piètre opinion ceux qui lui donnent pour toute pâture des épithètes malsonnantes et des affirmations gratuites. Nous allons donc raisonner. » Et alors ce Jean du Peuple, qui nous injurierait si nous le traitions de « prolo » raisonne !

Il allonge indéfiniment deux colonnes du *Republicain* pour démontrer que les radicaux et radicaux socialistes sont les auteurs de l'anarchie (sic), de tous les méfaits sociaux commis depuis... oh depuis longtemps.

Aux dires du Jean du Peuple, qui n'est pas un misérable, oh croyez-le, le panamitard Béral, le renégat Rey, l'indifférent Bourdin sont des êtres surnaturels, des redempteurs ! Pour ce Jean du Peuple, de derrière les fagots, le parti radical socialiste « porte une responsabilité terrible ! C'est, dit-il, pendant qu'il était en majorité au Palais-Bourbon que l'anarchie a crû au point de menacer la société tout entière. » Et comme voilà bien les raisonnements de ces faiseurs de l'école opportuniste !

Comme on sent, à plein nez, les désillusions de ces muscadins, fils à papa, qui auraient voulu, sans peine, prendre la succession du pouvoir ! Le parti radical-socialiste ? Oh Jean du Peuple, il a lutté pour la vraie démocratie ; il a essayé de réaliser tout un programme de réformes démocratiques et sociales : il a voulu donner au peuple dont vous n'êtes pas, les satisfactions qui lui sont dues.

Or, ce parti radical et radical socialiste qui a beaucoup fait, malgré tout,

pour le peuple, a trouvé sur sa route une bande hétéroclite jalouse des privilèges qu'elle détenait mais qu'elle perdit, qui a toujours combattu le parti radical et radical-socialiste.

Cette bande fait mieux, à cette heure : elle soutient les candidats de la pire réaction et les détresseurs de ce Peuple qui ne reconnaîtra jamais comme siens, les élus du *Republicain*, parce que le peuple n'aime pas les escarpes de la politique, les panamitards et leurs fidèles.

C'est pourquoi nous sommes bien rassurés, puisqu'il nous nous liions à la fin du filet du *Republicain*, intitulé « Anarchie » et signé « Jean du Peuple » une apologie des Rey (hélas !) Bourdin (deux fois hélas !!) et Béral (trois fois hélas !!!).

C'est du dépit et de la honte !

LOUIS BONNET

## Leurs expressions !

Infamie et lâcheté ! Telles sont les expressions dont aime à se servir le journal des renégats.

C'est une obsession, et en vérité, il semble que tout malfaiteur a besoin d'accuser de ses propres méfaits le voisin innocent !

Eh oui, lâches et infâmes quels sont-ils en cette période d'agitation ?

Où sont les non-lieu ? où sont les hommes d'affaires véreux ? où sont les trafiquants de mandats ?

Sont-ils de notre côté ou bien sont-ils du côté de la feuille et de ses complices, les Béral notamment !

Ils ne sont pas de notre côté !

Que viennent faire alors ces expressions de lâcheté et d'infamie, sous la plume ou dans la bouche de ces serviteurs de la cause politico-financière ?

Que veulent-ils espérer, ces renégats, quand ils profèrent menaces et injures ?

Intimider, apeurer ?

Allons donc ! ce serait amusant de voir à genoux devant des rescapés de la cour d'assises des citoyens qui n'ont qu'un tort : faire leur devoir, c'est-à-dire se tenir à l'écart des rescapés de la politique et des caisses publiques !

Lâcheté et infamie, écrit la feuille des renégats !

Allons M. Bourdin, enflez votre grosse voix pour nous parler de Béral et des autres concussionnaires !

Allons M. Rey, pliez l'échine et calez doux !

Quant à vous sénateur Béral, vous n'êtes pas encore réhabilité !

Les 40000 francs du Panama vous étouffent !

Rendez-les, mais non dans les caisses des feuilles qui sont à votre dévotion : rendez-les aux ruinés, aux volés, aux victimes de vos manœuvres frauduleuses !

Sinon, défendez à vos feuilles de parler de lâcheté et d'infamie !

Il n'y a pas ici, de rescapés de cour d'assises !

LOUIS BONNET.

## Bacalauréats

Voici les résultats des examens du Bacalauréat subis dans le courant du mois de juillet par les élèves du Lycée Gambetta :

1<sup>re</sup> A : (Latin-Grec)

Céréde, Coueslant, Hebray, Meulet, Rey.

1<sup>re</sup> B : (Latin-Langues)

Fusil, Lalo, Périé, Pons.

1<sup>re</sup> C : (Latins-Sciences)

Ladoux, Lafon, Laville, Rédouès.

1<sup>re</sup> D : (Sciences-Langues)

Creyencsac, Laconde, Lagarde, Mabru, Poletti, Richaud, Roussel.

## Professeur d'école Normale

Nous apprenons avec plaisir que Mme Cancès, déléguée à l'école primaire supérieure de Gourdon, vient d'être reçue au concours du professorat d'école normale.

Nous adressons à Mme Cancès nos vives félicitations.

## Au 7<sup>e</sup>

Nous lisons avec plaisir dans le *Bulletin Officiel* du ministère de la guerre, les noms de MM. le lieutenant du 7<sup>e</sup> Pont, aujourd'hui promu capitaine et Mignucci, chef armurier au 7<sup>e</sup> qui tous deux sont cités pour leur zèle et leur capacité dans le service de l'armement pendant l'année 1906.

Nos félicitations.

## Enseignement primaire

Les récompenses ci-dessous énumérées sont accordées aux instituteurs et aux institutrices du Lot dont les noms suivent pour services rendus aux cours d'adultes et d'adolescents, ou pour participation aux œuvres complémentaires de l'école :

Médailles d'argent et prime de 75 fr. MM. Bouyssou Joachim-Louis-Bernard, instituteur à Gourdon.

Brouel Eloi, institut. à Cazals.

## Rappels de médaille d'argent.

M. Lugol P., institut. à Labenque.

Mme Vaysse M., institut. à Catus.

M. Lherm Joseph-Théophile, instituteur à Mayrinhac-Lentour.

Médaille de bronze et prime de 50 fr. Mme Monrival Marie, institutrice au Bouyssou.

## Rappels de médaille de bronze.

MM. Berthoumieux Jean, instituteur à Cassagnes.

Balagayrie Paul-Gabriel, instituteur à Saint-Sulpice.

Nadal Jean-Louis-Célestin, instituteur à Douelle.

## Dons de livres.

MM. Vidieu Toussaint, instituteur à Saint-Martin-Labouval.

Couderec Alain-François, instituteur à Bouziès.

## Rappels de don de livres.

MM. Planche Léon-Pierre, instituteur à Floirac.

Estartié Denis, instituteur à Goujounac.

Mlle Contios Berthe, institutrice à Capdenac.

MM. Padirac Jean, institut. à Fajoles. Simon Bernard-Frédéric, instituteur à Assier.

## Médaille de vermeil.

M. Aillet, directeur de l'école primaire supérieure de Luzech.

## Médaille d'argent.

M. Blanié, directeur de l'école primaire supérieure de Montcuq.

Nos félicitations.

## Service vicinal

Par décision du 5 juillet, M. Calassou (Albert) est nommé cantonnier du service vicinal du Lot.

Par arrêté du 9 juillet 1907, des médailles d'honneur ont été décernées aux cantonniers des voies nationales du Lot dont les noms suivent :

MM. Bélie (Baptiste), ancien cantonnier : 40 ans de services.

Crépin (Jean), ancien cantonnier : 34 ans de services.

Pons (Paulin), éclusier : 31 ans de services.

Revel (Jean), cantonnier : 31 ans de services.

Maratuech (François), éclusier : 31 ans de services.

## Le 14 juillet à Cahors

La fête du 14 juillet a été célébrée, cette année à Cahors, avec l'éclat accoutumé :

Samedi soir, la fête annoncée par une salve de 21 coups de canons et par la sonnerie des cloches fut commencée par une brillante retraite aux flambeaux organisée par l'Avenir Cadurcien.

Devant la mairie un excellent concert donné par l'Orphéon et l'Avenir eut lieu, très applaudi. La matinée du 14 n'eut pas le même attrait que les années précédentes ; par suite de l'absence du régiment, la revue n'a pas eu lieu ; mais toutes les autres distractions, jeux divers furent très suivis par la foule.

Notons le concert qui eut lieu au théâtre où ce fut un vrai régal artistique pour tous ceux qui y assistaient ; les jeux nautiques très amusants et le bal d'enfants toujours charmant.

Le soir un feu d'artifice a été tiré sur la route de Coty : les plus vives félicitations sont dues à l'artificier ; pas une pièce qui n'ait été splendide ; de longtemps, on n'avait eu à Cahors pareille attraction.

Disons également que les illuminations ruisselaient de tous les monuments publics, hôtel de ville, théâtre, lycée, offrant un spectacle merveilleux à la foule charmée qui après le feu d'artifice se rendit sur les allées Fénélon où eut lieu un bal des plus animés jusqu'à une heure avancée de la nuit.

La fête du 14 juillet, a été un peu triste par suite de l'absence du 7<sup>e</sup>, mais quoi qu'il en soit, la population l'a célébrée comme tous les ans avec gaieté.

En terminant, nous croyons devoir adresser des félicitations aux organisateurs notamment aux excellents musiciens de l'Avenir Cadurcien, qui ont été d'un grand dévouement pendant toute cette journée.

L'orphéon a droit aussi à des félicitations.

## Postes et télégraphes

A l'occasion du 14 juillet, M. Périé (Joachim), facteur rural, à Lauzès, a reçu la médaille d'honneur des Postes et Télégraphes (Bronze).

Félicitations à cet excellent agent.

## Crédit Agricole

Le *Journal Officiel* du 4 juillet a publié un rapport du Ministre de l'Agriculture présenté au Président de la République, sur le fonctionnement du Crédit agricole mutuel et les résultats obtenus.

Il résulte de ce rapport qu'au 31 décembre 1906 il existait 74 Caisses régionales qui disposaient de 22.983.381 francs d'avances de l'Etat.

Ces caisses régionales groupaient 1.638 caisses locales comptant 76.188 adhérents ; le montant des prêts s'est élevé à 56.789.626 francs.

Ces résultats comparés à ceux de l'année 1905, permettent de remarquer qu'il a été créé l'année dernière, 10 caisses régionales et 283 caisses locales ; que l'effectif des caisses locales s'est accru de 14.314 adhérents nouveaux et le montant des prêts de 12.620.000 francs.

Actuellement il existe 88 caisses régionales étendant leur action sur 82 départements et l'on ne compte plus que 5 départements qui n'en sont pas encore pourvus.

Le département du Lot se trouve compris dans ces derniers départements, mais pas pour longtemps, il faut l'espérer, car le projet de création d'une caisse régionale à Cahors, dont il a été question dans ce journal, est en bonne voie de réalisation.

## Foire du 13 juillet

La foire du 13 juillet a été peu importante en raison des moissons.

Les quelques bœufs qui y avait sur le marché se sont vendus : les gras, 34 à 35 fr. les 50 kilos ; les bœufs d'attelage, de 600 à 900 fr. la paire ; les moutons gras, de 70 à 80 cent. le kilo.

Halle aux grains. — Blé en vente : 80 hectolitres, vendus, 25, au prix moyen de 20 fr. l'hectolitre ; mais en vente : 25 hectolitres, vendus, 20, au prix moyen de 14 fr. 50 l'hectolitre ; pommes de terre, de 5 à 6 fr. les 80 litres.

Place du Marché. — Volailles grasses, 90 centimes le demi-kilo ; poulets, 1 fr. le demi-kilo ; lapins privés, 60 centimes le demi-kilo ; canards, 70 centimes le demi-kilo ; dindes, 60 centimes le demi-kilo ; œufs, 90 centimes la douzaine ; oisons, de 5 à 6 fr. la paire ; petits canards, de 1 fr. 75 à 2 fr. la paire.

Il n'y a pas eu de vols ni d'incidents à signaler.

## Unique du 7<sup>e</sup> de ligne

PROGRAMME DES 18 ET 21 JUILLET

Allegro militaire, Sellenik.

Galop des Pages, Tavan.

Le Désir, valse, Berthaud.

Cavalleria Rusticana, Mascagni.

L'Or-Kina Sabatier, Froment.

Allées Fénélon, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2

## ..

Les Concerts de la Musique du 7<sup>e</sup> sur les Allées Fénélon reprendront les jeudis et dimanches, de 8 heures et demie à 9 heures et demie du soir, à partir du jeudi 18 juillet. Ceux de la semaine dernière n'ont pu avoir lieu quoiqu'ils aient été annoncés, par suite du renvoi de la classe.

## Nos DÉPÊCHES

### Télégrammes reçus hier :

Paris, 15 juillet, 9 h. 40 m.

### La Pochette Nationale

Le tirage de la « Pochette Nationale » a eu lieu ce matin : le numéro 1.151.280 gagne 100.000 francs ; les numéros 1.293.513 et 633.085 gagnent 5.000 francs.

### ..

### Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 16 juillet, 2 h. 50 s.

### Au ministère de l'intérieur

MM. Clemenceau et Picquart ont conféré longuement dans la matinée au ministère de l'intérieur.

### Conseil des ministres

Le Conseil des Ministres dans la matinée a examiné les affaires courantes. Le prochain Conseil des Ministres aura lieu jeudi.

### A Perpignan

Le nouveau préfet des Pyrénées Orientales est arrivé à Perpignan dans la matinée. Il a fait évacuer aussitôt les locaux de la Préfecture que 600 soldats occupaient encore.

AGENCE FOURNIER.

### Arrondissement de Cahors

#### St-Paul-Labouffie

Il est cinq heures lorsque les candidats et leur amis arrivent à St-Paul qui est le point terminus de cette fatigante et chaude journée. L'auto de M. de Monzie pénètre dans la cour de M. Lacaze où se trouvent déjà réunis autour de leur maire les conseillers républicains.

M. Bourdin suit de très près, stoppe un peu plus loin et accompagné de M. Marqués, avocat, il se dirige aussitôt vers la demeure de M. Lacaze qui le reçoit et avec qui il règle les débats de la réunion qu'il a provoquée.

La vaste salle d'école de garçons est aussitôt envahie par les électeurs que l'arrivée des automobiles a suffi à faire rassembler.

M. le maire préside la réunion et donne aussitôt la parole à M. Bourdin qui se dit fatigué, harassé et refait une fois encore le même discours sur la séparation, sur l'impôt sur le revenu, sur les monopoles, sur la crise viticole et sur votes de chèvre et chou. M. Bourdin est écouté en silence et termine sans avoir expliqué pourquoi il est candidat au conseil général.

M. de Monzie parle à son tour. Il n'a pas la prétention dit-il, de refaire les discours de la campagne législative. Il est là pour rendre compte de son mandat de conseiller général ; il le fait avec cette netteté et cette précision qui entraînent les applaudissements de l'auditoire. « C'est une guerre personnelle que me font, dit-il, les trois personnalités qui, pour le plus grand profit de la réaction, voudraient régenter le département. Vous direz le 28 juillet si votre conseiller général a démenti. »

M. de Monzie est vigoureusement applaudi.

Mais avant de lever la séance, M. le maire prend à son tour la parole et l'on sent aussitôt tout l'intérêt que va avoir la réunion. Nous nous faisons un plaisir de reproduire aussi complètement que possible la superbe improvisation de notre sympathique ami M. Lacaze.

« Mes chers amis, dit-il, vous savez avec quel scrupule je respecte la liberté de vos consciences et celle de vos suffrages. Vous ne me devez point compte de vos votes ; en revanche je vous dois compte des miens ; je vous dois de dire publiquement mon sentiment sur l'élection actuelle.

« Lors de l'élection législative je vous exprimai l'ennui que j'éprouvais à être obligé de me prononcer entre deux candidats qui étaient au même titre mes amis personnels. Je n'hésitais pas cependant à vous dire que, républicain de gauche, mon suffrage et mon concours appartenaient à de Monzie, candidat des gauches.

« De Monzie et Bourdin se retrouvent en présence, les situations n'ont pas changé, je reste de plus fort avec le candidat des gauches.

« Vous avez rappelé tout à l'heure, M. Bourdin, qu'en 1898 vous étiez bien reçu à St-Paul. Vous auriez pu ajouter que je vous y recevais moi-même. Mais vous savez à quel prix je vous avais donné mon dévouement ; vous luttiez contre un homme dont les aspirations démocratiques ne m'ont jamais inspiré confiance ; je fis des efforts surhumains pour faire accepter votre nom par les républicains de ce canton — j'en appelle aux républicains de Plaugnac, Pern, L'Hospitalet et Castelnaud auprès desquels je vous servis d'introduit. Ah ! oui, certes, j'aurais été heureux en 1898 de voir le parti républicain rejeter M. Rey et vous choisir.

gués est le porte-banderoles, mènent de concert, une campagne admirable contre les rénégats qui essayent de forcer dans le département du Lot un parti sans programme, sans drapeau.

La campagne menée par les candidats républicains de gauche portera ses fruits, car certes, ce serait faire injure aux démocrates du canton de Luzech que de supposer un instant qu'une autorité quelconque puisse être accordée à un tabellion, alors que ce tabellion va chercher les pires concours en s'adressant à des traitres, à des rénégats, à un homme taré comme le sénateur Béral.

Notre ami M. Pendaries, républicain de vieille date d'origine strictement plébienne, s'est dans tous les cas, dressé contre les adversaires de la démocratie. M. Pendaries est connu dans le canton de Luzech : là, on sait son origine, on apprécie sa valeur, on peut affirmer qu'aucune compromission ne souille son nom, sa vie ; on connaît son passé fait de travail et d'honneur.

C'est un plébien, c'est le fils d'un instituteur, d'une commune de notre canton.

A force de travail, et doué d'une intelligence supérieure, il est entré avec le numéro 3 à l'école Polytechnique d'où il est sorti avec le titre d'ingénieur de l'Etat.

Pendant son séjour de 12 ans à Chambéry le Conseil général de la Savoie lui a, à deux reprises différentes, voté des félicitations pour ses beaux travaux sur les questions de tramways.

Il a été fait chevalier de la Légion d'Honneur en 1905 en récompense de ses beaux services.

Ah ! certes, la valeur de ce jeune ingénieur n'est pas pour plaire au polytechnicien Béral dont les capacités ont été sanctionnées par l'ascroquerie du Panama dont il fut un des auteurs !

M. Pendaries, candidat au Conseil général n'a pas de compromissions ; il n'a que des titres à la confiance des démocrates.

Dès lors, c'est également avec confiance qu'il adresse aux électeurs du canton de Luzech la profession de foi suivante :

#### MES CHERS CONCITOYENS,

Vous êtes appelés à élire un conseiller général pour une nouvelle période de six années.

Les candidats ne manqueront pas, ni les programmes.

Le mien aura, du moins je l'espère, le mérite de la netteté.

J'estime en effet qu'en toutes choses la franchise est encore la suprême habileté.

#### AU POINT DE VUE LOCAL

Je prends l'engagement de me consacrer en toutes circonstances, avec toute l'application, toute l'énergie dont je suis capable, aux intérêts particuliers de notre cher canton et aux intérêts généraux du Département.

\*\*\*

La crise viticole qui sévit avec une intensité effroyable dans l'extrême midi de la France atteint, par l'avilissement des prix qui en résulte, tous les viticulteurs de la vallée du Lot.

Sans vouloir rechercher si, dans le Bas-Languedoc, cette crise n'est pas due à des erreurs économiques (surproduction locale, renchérissement excessif de la main-d'œuvre, abus des cépages à gros rendement, etc.), il ne faut pas se dissimuler que la situation, chez nous aussi, est sérieuse et appelle des mesures énergiques.

Avant de se séparer le Parlement a voté deux lois, incomplètes peut-être, mais qui, si elles sont fermement appliquées, empêcheront, dans une très large mesure, les abus du sucrage et du mouillage.

Mais ces remèdes, ces palliatifs plutôt, ne seront pas suffisants pour déboucher la crise et c'est à rechercher des débouchés nouveaux, à entrer en rapports plus directs avec le consommateur, à mieux faire connaître nos vins que nous, viticulteurs du Lot, nous devons de plus en plus nous appliquer ;

Pour arriver à ce résultat il faut d'abord que chacun de nous se persuade bien qu'il n'est pas au pouvoir du législateur seul d'améliorer une mauvaise situation économique due à des causes extrêmement complexes. Seule l'initiative individuelle stimulée et fortifiée par l'association, nous donnera la possibilité de lutter, sans trop de désavantage, et de revoir des cours plus rémunérateurs.

Dans ce but je poursuivrai de tous mes efforts la formation de « Syndicats régionaux de viticulteurs » qui nous permettront de créer, dans les régions de la France où la culture de la vigne existe à peine ou n'existe pas du tout, des comptoirs pour la vente directe au consommateur ou à des coopératives d'ouvriers, de nos vins réputés à si juste titre.

Le Conseil général et les pouvoirs publics ne pourront refuser leur concours à une œuvre d'utilité générale aussi caractérisée.

\*\*\*

Planteur de tabac comme beaucoup d'entre vous, je sais, par une expérience déjà longue, que l'Etat ne nous traite pas toujours avec la bienveillance qu'exigent les risques inhérents à une récolte aussi fragile. Tous mes efforts tendront à améliorer la situation qui nous est faite.

\*\*\*

Par ma profession je serai tout naturellement amené à porter mon attention sur les questions de travaux publics.

L'achèvement de notre réseau vicinal, l'amélioration des conditions d'entretien de nos chemins, l'allègement

des charges qui pèsent sur le Département par une contribution de l'Etat aux dépenses d'entretien des grandes lignes vicinales, la recherche des ressources nécessaires à la construction d'un réseau départemental de tramways, sont autant de questions dont la solution intéresse au plus haut point l'avenir économique de notre Département. Je m'emploierai de mon mieux à les faire aboutir.

Tel est, dans ses grandes lignes, le programme de travail que je compte me tracer.

#### DANS L'ORDRE POLITIQUE ET SOCIAL

Je m'efforcerais toujours de me conduire :

**EN BON REPUBLICAIN**, c'est-à-dire en homme libre, tolérant et juste, sincèrement respectueux de toutes les opinions et de toutes les croyances, mais résolument attaché aux lois qui ont définitivement assuré la suprématie de l'Etat laïque.

**EN HOMME INDEPENDANT**, incapable de jamais sacrifier au souci de sa popularité ni une seule de ses convictions, ni les devoirs supérieurs qui incombent à tous les élus du suffrage universel, quelque modeste que soit leur fonction, bien résolu à s'opposer toujours, par tous les moyens, à la politique de surenchère, cette tare de nos mœurs contemporaines, qui aboutit à « l'affaiblissement des caractères », à la stérilité des efforts et, finalement, à l'incohérence et à l'anarchie.

**EN HOMME D'ORDRE**, qui déteste les violences d'où qu'elles viennent, qui sait qu'aucune réforme n'est possible que dans la paix et la sécurité, et qui estime que les agitations turbulentes de la rue, qu'elles soient provoquées par un réveil du fanatisme ou par la démagogie en délire empruntant à l'anarchie ses pires moyens de combat, ne sauraient être tolérées.

L'ordre, dans la légalité, est la condition nécessaire du progrès ; il est aussi indispensable à la grandeur des Etats que la santé à l'organisme humain.

**EN FERME DEMOCRATE** attentif et secourable aux misères et aux injustices qui accablent les déshérités de la vie. La République ne fera jamais trop pour procurer le réconfort nécessaire aux modestes travailleurs de l'usine et des champs.

Elle leur doit aide et protection à l'aube de la vie par un allègement, aujourd'hui réalisé, des droits de succession.

Dans leur enfance par l'Instruction laïque, gratuite et obligatoire.

A l'âge mûr, au cours de l'après lutte pour la vie, par un allègement considérable, allant, dans certains cas, jusqu'à l'exemption totale, complète, des charges fiscales qui pèsent sur eux. Et cet allègement ne pourra être obtenu que par l'impôt Global et Progressif sur les revenus qui a, en outre, le mérite de corriger les criantes injustices résultant de l'inégale répartition des impôts indirects.

Enfin, à l'heure où la lutte est finie, mais où la vie n'est pas, où l'ouvrier est contraint de laisser tomber de ses mains débiles l'outil qui le faisait vivre, la Société doit la subsistance à ceux qui ne possèdent rien.

C'est un devoir auquel la République ne saurait se soustraire sans manquer à sa noble mission.

Ce devoir elle ne l'aura rempli que lorsqu'elle aura créé les ressources nécessaires à l'organisation des Retraites Ouvrières.

**EN BON PATRIOTE** enfin qui pense sincèrement et qui le proclamera partout et toujours qu'une grande nation comme la France, dont l'admirable génie enseigna dans les siècles passés le droit à l'Europe et au monde, qui fut le champion, trop désintéressé, hélas ! de toutes les nobles causes, et qui produisit cette incomparable phalange de savants, de philosophes, de poètes et d'artistes, qui, à toutes les époques de son histoire, l'ont placée à la tête des nations civilisées, ne saurait, sans dommage pour l'humanité tout entière, être amoindrie même moralement.

#### CHERS CONCITOYENS,

Avant passé mon enfance au sein de cette démocratie rurale, que je connais bien et à laquelle m'attachent tant de liens, j'acquiesce aujourd'hui une véritable dette de reconnaissance en venant vous offrir de collaborer avec vous à la prospérité matérielle et morale de notre beau canton.

Si vous pensez que mon passé de travail, une sincérité de convictions républicaines et démocratiques à laquelle mes adversaires eux-mêmes ne peuvent s'empêcher de rendre hommage, une communauté d'intérêts certaine et un ardent amour du bien public soient des titres suffisants pour mériter votre confiance, vous affirmerez sur mon nom le 28 Juillet, votre indéfectible attachement aux principes d'ordre, de travail et de progrès dans la liberté par la République toujours plus démocratique et humaine !

Parnac, le 16 Juillet 1907.

#### A. PENDARIES,

Ingenieur des Ponts et Chaussées, Ingenieur du Contrôle des chemins de fer d'Orléans et du Midi.

Chevalier de la Légion d'Honneur, Propriétaire et Conseiller municipal à Parnac.

Par cette profession de foi, d'une belle teneur littéraire et dont le fond atteste la solidité des convictions républicaines en même temps que la rude franchise du candidat les électeurs jugeront non seulement l'homme politique mais l'homme privé.

Et ils jugeront sainement en disant également que les despotes, les sectaires infodés à l'Action libérale, les républicains à faux-nez et à fausse co-

carde ne peuvent réaliser l'idéal démocratique.

C'est pourquoi, M. Pendaries, nous le répétons, a droit à toute la confiance des électeurs du canton de Luzech, car seul avec son camarade de lutte, M. Pagès-Lechesne, il soutient le bon combat contre la réaction représentée par le malfacteur Béral-le-panamitard.

M. Pendaries ou M. Pagès-Lechesne, voilà les candidats des démocrates ! Mourgués est le candidat de Béral ! Quel honnête homme osera voter pour le candidat du panamitard !

Pendaries ou Pagès-Lechesne !

#### Lauzès

##### Elections cantonales

Dimanche 14 juillet courant, M. Peyrichou notre sympathique conseiller général sortant, était à Lauzès.

Membre de la 2063<sup>e</sup> section des armées de Terre et de Mer, il avait tenu à venir s'associer à notre table, pour fêter avec nous la remise officielle du drapeau.

M. Peyrichou prié de prendre la parole, s'est récusé, donnant comme motif que les statuts de la société des vétérans des Armées de Terre et de Mer, défendent de faire de la politique dans nos réunions. Membre de cette société, il ne croit pas devoir enfreindre les statuts. Nous avons donc été privés du plaisir de l'entendre.

Après la sortie du banquet, toutes les mains se tendaient vers lui ; quoique M. Peyrichou, n'ait pas donné de réunions, il a du comprendre qu'il n'y avait là que des amis, qui le 28 juillet feront triompher sa candidature, si franchement républicaine.

Sa réélection est assurée à une forte majorité.

#### Masséries

Dernièrement avait lieu la réunion du Conseil municipal, à cette séance onze membres étaient présents dont cinq de la section et six de St-Géry. Ceux-ci en majorité suffisante votèrent le budget malgré l'opposition de leurs collègues.

En outre une demande de fonds formulée par les conseillers de la section ayant été refusée, ils ont résolu nous affirment-ils de donner leur démission. Ils se prétendent lésés dans leurs intérêts et dans leurs droits ayant consenti il y a quelques années à un emprunt dont seule la localité de Saint-Géry bénéficiera.

#### Arrondissement de Figeac

##### Figeac

Tribunal correctionnel. — Audience du 13 juillet :

Une seule affaire est appelée, Joseph Galtié, 33 ans, journalier à Figeac, est condamné par défaut à 25 fr. d'amende pour coups et blessures.

##### Lacapelle-Marival

Brûlée vive. — Mme Julie Pradayrol, propriétaire aux Brandies, commune de Saint-Maurice, était occupée à préparer son dîner. Ses jupes, sans qu'elle y prit garde, prirent feu. Ce ne fut qu'au bout d'un moment que, s'étant aperçue que ses habits brûlaient, elle voulut courir sur la porte pour crier au secours, mais trop tard, hélas ! en un clin d'œil le feu avait accompli son œuvre. Le docteur Feyt appelé en toute hâte, ne put parvenir à sauver cette malheureuse qui mourut au milieu d'atroces souffrances.

##### Saint-Céré

Subvention. — La lettre suivante vient d'être communiquée à M. Morat, maire, conseiller général, par M. Bécays, député de l'arrondissement.

« Paris, le 5 juillet 1907.

« Monsieur le député,

« Vous avez bien voulu signaler à mon attention la demande de subvention sur les fonds du pari mutuel, formée en faveur de l'hôpital-hospice de St-Céré.

« Je suis heureux de vous faire connaître que par décision du 6 juillet rendue sur avis conforme de la Commission chargée de la répartition du tiers des fonds du pari mutuel affecté aux travaux concernant l'application de la loi du 15 juillet 1893 sur l'assistance médicale gratuite, j'ai accordé à cet établissement une subvention de dix mille francs.

« Agréiez, Monsieur le député, l'assurance de ma haute considération.

« Le président du Conseil, ministre de l'intérieur, Signé : Clemenceau. »

Cette deuxième somme de dix mille francs porte à 40.000 la subvention supplémentaire reçue en 1907 qui permettra de terminer les travaux de notre hospice.

L'obtention de cette nouvelle subvention est le résultat des démarches faites en commun, au ministère par nos dévoués représentants, MM. Bécays, député, Cocula, sénateur et Murat, maire et conseiller général.

Nous espérons que les travaux restant à faire seront exécutés dans le plus bref délai, dans l'intérêt des malheureux et des ouvriers de la région.

Le tramway. — Les actionnaires de la compagnie des tramways du Quercy, réunis le jeudi 11 juillet, à la salle de

la mairie, en assemblée extraordinaire, après avoir accepté l'admission de l'ancien conseil d'administration et donné quitus à la gestion de M. Laval, ont composé le nouveau conseil comme suit :

Président, M. Fouché, industriel au Maus ; membres, MM. Huillier, ingénieur principal de la compagnie de l'Ouest ; Miramon, avocat à Saint-Céré, et Auzols, négociant à Saint-Céré.

M. Fouché fait connaître que les actionnaires de Saint-Céré ayant produit l'effort qu'on attendait d'eux, il donnait à l'entrepreneur l'ordre de prendre immédiatement ses dispositions pour que les travaux soient repris dès le commencement du mois d'août, pour la ligne être livrée à la circulation à l'automne.

C'est une bonne fortune pour Saint-Céré que l'importante maison Carel et Fouché prenne la direction de cette affaire.

Cette maison exploite déjà mille kilomètres de tramway ; elle est toute désignée maintenant qu'elle a une affaire dans le Lot, pour s'occuper du réseau départemental. Il est à souhaiter seulement que le conseil général, à la prochaine session d'août, mette à l'ordre du jour cette question qui intéresse à un si haut degré tous les chefs-lieux de cantons privés de voies ferrées.

#### Arrondissement de Gourdon

##### Gourdon

Les voleurs de farine. — On sait qu'à eu lieu le transfert à Gourdon des trois individus arrêtés à Souillac pour le vol commis au préjudice de M. Malvy. Les trois individus arrêtés sont les nommés Pierre Monteil, ex-boulangier à Souillac, originaire de Milhac ; Michel Dazilet, voiturier à Souillac, originaire de Cazals et Théophile Arestenc, négociant à Souillac. Ce dernier, ancien employé de la minoterie, est établi à côté de son ancien patron auquel il fait une concurrence en petit.

Très au courant des usages de la minoterie, il savait notamment qu'une des portes voisines de sa maison était fermée de l'intérieur, mais que la clef restait sur la serrure. La nuit, Monteil et Bazilet s'introduisaient dans la minoterie par une ouverture du toit puis, une fois dans l'intérieur, ouvraient cette porte et transportaient les balles de farine volées chez Arestenc. L'opération terminée, ils refermaient la porte et repartaient, sans laisser de trace, par le même chemin.

L'importance des vols n'a pas été exactement déterminée. La minoterie est une des plus considérables de la région ; quelques balles soustraites nuitamment peuvent passer inaperçues. L'un des voleurs, Bazilet, a avoué avoir dérobé une vingtaine de balles, plus sept ou huit, sur un wagon, à la gare. Mais ces vols sont certainement plus importants.

Cette affaire aura son épilogue en cour d'assises.

##### Souillac

M. le curé de Souillac, nous adresse la lettre suivante :

Souillac, le 14 juillet 1907.

Monsieur le Rédacteur en chef du Journal du Lot,

Voire journal du 7 juillet dernier, sous ce titre « maire, prêtre et carillonneur », me met en cause. Je me dois à moi-même, je dois à ma paroisse de relever certaine insinuation malveillante et quelques inexactitudes.

« Question de gros sous » dit votre journal. L'argument n'est pas pour métonner : c'est toujours le même Sans vouloir le discuter — peine inutile, — je ne puis m'empêcher de remarquer qu'il porte assez mal au moment où on m'a enlevé un traitement qui m'était dû en toute justice, au moment où on m'expulse d'une maison que la paroisse de Souillac m'avait confiée.

Sur toute cette affaire de cloche voici la vérité. Du « receveur municipal » dont parle votre journal, je n'ai jamais eu connaissance, mais jusqu'ici les relations entre le curé et le sonneur étaient réglées par un libre accord consenti entre eux. Le sonneur refusant de tenir ses engagements, ne voulant pas accepter les modifications imposées par les circonstances, refusant également après sa révocation de livrer la clef du clocher, je fis changer la serrure, faire de nouvelles clefs.

Révoquer le sonneur je le pouvais, puisqu'il avait été nommé par moi-même ou mes prédécesseurs.

Changer la serrure du clocher j'en avais le droit, droit certain que le bon sens proclame, que la loi elle-même sanctionne. L'article 5 de la loi du 2 janvier 1907 dit en effet : « A défaut d'association cultuelle les édifices affectés à l'exercice du culte ainsi que les meubles les garnissant continueront (sauf désaffectation dans les cas prévus par la loi du 9 décembre 1905) à être laissés à la disposition des fidèles et des ministres du culte pour la pratique de leur religion. »

Le clocher de Souillac est depuis longtemps affecté au culte, la cloche également. Le contraire me paraît difficile à soutenir. Clocher et cloche sont donc de par la loi elle-même laissés à ma

disposition, à la disposition des fidèles. C'est clair. Et d'autre part, c'est une clause bien illusoire s'il n'est pas en mon pouvoir d'user de ces avantages, si n'importe qui peut m'empêcher d'en user.

Les droits de M. le maire, je les ai reconnus en lui envoyant aussitôt une clef.

Je vous prie, monsieur le Rédacteur de vouloir bien insérer ma lettre conformément à la loi et agréer mes salutations.

P. FOURNIÉ,  
Curé de Souillac.

Accident d'automobile. — Un accident s'est produit vendredi dernier, à neuf heures du soir, sur l'avenue de Blazy, à l'entrée de Souillac. M. Freysenge, avoat à Saïgon, accompagné de ses deux boys, quittait Souillac en automobile pour se rendre à Laforge, lorsqu'il rencontra un important troupeau de moutons qu'une domestique de M. Castagné, marchand de bestiaux à Souillac, conduisait de la foire de St-Sozy.

Les moutons apeurés, se précipitèrent sous les roues de l'automobile et trois de ces animaux furent tués sur le coup. Les voyageurs n'eurent aucun mal et l'automobile put continuer la route.

##### Bétaïlle

Suicide. — Jeudi dernier le nommé Jean Lascombe, âgé de vingt-cinq ans, domestique chez Mme Vve Ferrié, s'est donné volontairement la mort à l'aide d'un fusil.

Ce jeune homme qui avait des économies, était très sérieux. On se perd en conjectures sur les motifs qui l'ont poussé à cette triste résolution.

#### Chez nos voisins

##### Lot-et-Garonne

##### FUMEL

#### Fêtes des quartiers du Passage et de l'Usine

Ainsi que nous l'avions annoncé, la réunion pour la nomination d'un comité chargé de l'organisation des fêtes si justement réputées, des quartiers du Passage et de l'Usine a eu lieu mercredi soir dans la salle du bar populaire Delbrel.

Dès 8 heures les habitants des dits quartiers, ayant à cœur la bonne réussite de ces réjouissances, étaient à leur poste, avec chacun la conviction d'apporter selon la mesure de leurs moyens les concours aussi dévoués que désintéressés qui leur serait demandé par le comité définitif.

Aussi quand à l'heure indiquée M. Tanays, le dévoué vice-président en 1906, eut ouvert la séance en demandant à l'assemblée si ainsi que les années précédentes il était bon d'organiser la fête, lui fut-il répondu affirmativement par l'unanimité des personnes présentes.

M. Armand Belhomme, fils de notre sympathique et dévoué sénateur, se trouvant incidemment à la réunion fut sur la proposition de M. Tanays, acclamé comme président actif du comité pour 1907. Après acceptation du président, on procéda à la nomination des autres membres. Sont élus par acclamation et à l'unanimité :

Présidents d'honneur : MM. Belhomme, sénateur de Lot-et-Garonne.

Jacquin, directeur des Usines de Fumel, chevalier de la Légion d'honneur. Nussbaum, directeur de la société des briques et ciments en laiterie du Midi.

Fabart, ingénieur, sous-directeur des Usines de Fumel, officier d'académie.

Gimbal, huissier à Fumel.

Président : Belhomme, fils, industriel.

Vice-président : Tanays Edmond, négociant.

Trésorier : Delbrel Gaston, débitant. Secrétaire : Potus, dessinateur.

Commissaires : Délias, conseiller municipal, Beygueries, Bru, Cauthat, Laujanier André, Lavergne, Laborie fils, Bru fils, Puech Célestin, Rey, Saisyset Oscar, Tyssandier, Setx Victorin, Visse fils, Vergniaud et Vergnol.

Nous devons nos plus sincères félicitations à notre jeune et dévoué président, pour la bonne grâce avec laquelle il a accepté le poste que la commission a bien voulu lui confier. Connaissant la bonté de M. Belhomme, sénateur et son caractère dévoué et prêt à tous les sacrifices, nous ne pouvions douter un seul instant qu'il en fût autrement de son fils qui, hier encore inconnu ou presque parmi nous, a su de prime-abord par sa simplicité et son amabilité s'attirer toutes les sympathies et s'il est une famille où cet axiome : Tel père, tel fils puisse être appliqué, nous ne surprendrons personne en disant que c'est bien celle-là.

Aussi est-ce avec joie que les habitants des quartiers du Passage et de l'Usine apprendront et apprécieront l'heureux choix que les membres présents à la réunion ont fait en acclamant M. Armand Belhomme comme président actif de nos fêtes pour l'année 1907.

Quelques mécontents chercheront certainement à lui créer des embûches ;

mais sa jeunesse, son activité et le tact que nous lui connaissons déjà, nous ont un sûr garant qu'il surmontera facilement tous les obstacles qui se dresseront devant lui, il sera aidé en cela par une commission aussi zélée que dévouée qui ne négligera rien pour lui rendre sa tâche aussi facile qu'agréable.

Et maintenant tous au travail afin que les fêtes des 27, 28 et 29 juillet ne le cèdent en rien comme réjouissances à leurs devancières.

Les fêtes s'annonçant comme devant être très belles, la commission fait un présent appel aux établissements forains ; ces derniers n'auront sûrement pas à regretter de s'être dérangés.

Le Comité.

#### Bibliographie

##### BIBLIOTHEQUE DE MA FILLE

Ouvrages recommandés

Collections : 3 fr. 50 le volume broché. Toute abonnée au Journal des Démonstrations recevra au prix de faveur de 3 fr. 25, franco dans toute la France, un volume magnifiquement relié. Six volumes pour le prix de 18 fr. franco.

PRINCIPAUX AUTEURS :

MM. Aigueperse, Maryan, Du Campfranc, H. Bister, Zénaïde Fleuriot, Champol.

#### L'arthritisme

L'arthritisme n'est pas une maladie mais une diathèse qui prédispose à un grand nombre d'affections : rhumatismes, goutte, gravelle, migraines, eczéma, etc., dont l'arthritisme est souvent atteint simultanément. C'est à la cause même de ces maladies qu'il faut s'attaquer pour s'en débarrasser à coup sûr. Or, il n'est qu'un seul moyen de l'atteindre, c'est la médication de régime par le Sel de Vitell.

La boîte de Sel de Vitell pour traitement de 30 jours est envoyée contre mandat de 3 fr. 15 par J. Boillot, 20 rue Geoffroy l'Asnier, Paris. A Cahors pharmacie Fournié.

##### Non seulement à Cahors.

Il n'y a pas qu'à Cahors : c'est le même écho joyeux dans toute la contrée. Un exemple de guérison survenu à Agen est donc né et sera lu avec intérêt par nous, habitants, de Cahors.

M. A. Raynal, 93, cours Voltaire, à Agen, nous dit :

« Voilà plus d'une dizaine d'années que je me plaignais de violentes douleurs dans les reins : mais depuis quelques mois, les souffrances étaient devenues intolérables. Je ne pouvais plus me courber ni me redresser qu'avec la plus grande précaution. Mes digestions se faisaient mal et j'éprouvais après mes repas des pesanteurs d'estomac et une envie de dormir. J'étais d'autant plus inquiet que malgré tous ces maux j'avais l'apparence de jouir d'une parfaite santé. On m'avait conseillé différents remèdes et des frictions sur les points douloureux, mais rien ne me soulagait quand je voulus me traiter moi-même avec les Pilules Foster pour les Reins, vendues à la Pharmacie Orliac à Cahors. Je fus aussi heureux que surpris au bout de quelques jours de me sentir un peu plus à l'aise, j'étais plus fort, plus souple. Quinze jours après j'avais obtenu un soulagement inespéré. Je continue encore l'usage des Pilules Foster pour les Reins pour bien fortifier mes reins et je ne puis pas attendre plus longtemps pour faire connaître aux personnes qui souffrent, un remède qui m'a été si favorable ! Je certifie exact ce qui précède et vous autorise à le publier. »

L'attestation ci-dessus, si simple et si sincère prouve que quand les reins sont affectés, le dos devient faible ; la douleur provient des reins qui sont placés à la chute du dos. Les emplâtres et les liniments ne peuvent pas guérir le mal de dos car ils ne peuvent pas atteindre aux reins qu'il occassionnent. Les Pilules Foster pour les Reins, atteignent aux reins mêmes et sont le remède spécial pour les reins et la vessie.

Assurez-vous qu'on vous donne les Pilules Foster pour les Reins, de la même espèce que celles qu'a eues M. A. Raynal. On peut se les procurer dans toutes les pharmacies à raison de 3 fr. 50 la boîte ou de 19 fr. les 6 boîtes, ou franco par la poste en envoyant le montant voulu à : Spécialités Foster, H. Binac, Pharmacien, 25, Rue St-Ferdinand, Paris.

J. C. A.

#### PERDU

Chien, museau demi-bouledogue, couleur marron, pattes de devant arquées, répondant au nom de Capl.

Prière aux personnes pouvant donner renseignements précis s'adresser au bureau du Journal, Récompense.

#### A VENDRE

POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILE

un COUPÉ

Très léger, en excellent état.

S'adresser au Bureau du Journal.

**VALS**  
SAINT-JEAN Maux d'Estomac, Appétit, Digestions.  
PRÉCIEUSE Foie, Calculs, Bile, Diabète, Goutte.  
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE des EAUX, VALS (Ardèche)

## Bibliographie

Tous les gens d'esprit lisent  
**Le Cri de Paris** (11<sup>e</sup> année d'existence), le plus mordant, le plus spirituel des journaux hebdomadaires.  
 « Le Cri de Paris » paraît chaque samedi, sur 20 pages, avec deux grands dessins d'actualité et de nombreux portraits.  
 Couilles de la vie politique, sociale, parisienne, mondaine, littéraire, artistique. Portraits, silhouettes, caricatures de toutes les personnalités françaises et étrangères célèbres.  
 « Le Cri de Paris » s'adresse à toutes les classes de la société et surtout aux gens d'esprit de tous les partis. C'est le plus vivant et le plus passionnant des journaux français !  
 Le numéro seulement **20 centimes**. En vente partout.  
 Abonnements : France, un an, 10 fr. — six mois, 6 francs. — Etranger : un an, 14 francs. — six mois, 8 francs.  
 Spécimen gratuit sur demande, Paris, 9, rue Molière (avenue de l'Opéra).  
 52, rue St-Georges, Paris, IX<sup>e</sup>  
**PUBLICATIONS DE FAMILLE**  
**LA TOILETTE DES ENFANTS**  
 Recueil de Modes enfantines  
 Un an : France : 6 fr. — Union postale : 7 fr. 50.  
 Paraissant le 1<sup>er</sup> de chaque mois  
 12 pages de texte par numéro.  
 Courrier des modes enfantines illustrées. — Planches colorées. — Modèles de Robes.

— Manteaux, Chapeaux pour fillettes et garçons. — Planches de broderie, patrons décomposés, travaux de fantaisie. — Conseils pratiques. — Renseignements utiles. — Hygiène. — Concours de devinettes.  
 Romans, nouvelles, causeries, etc.  
 Abonnements à partir du 1<sup>er</sup> de chaque mois, par mandat à l'ordre des Directeurs 52, rue St-Georges, et dans tous les bureaux de poste.  
 Envoi Gratuit d'un numéro spécimen sur demande affranchie

## Chemin de fer d'Orléans

**Relations rapides entre Paris et Luchon**  
 En vue de faciliter les relations entre Paris et la station thermale de Luchon, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi, mettra en marche à l'aller, du 11 Juillet au 22 Septembre inclus ; au retour, du 12 juillet au 23 septembre inclus ; un train rapide composé de 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, partant de Paris-quai-d'Orsay à 7 h. du soir, de Paris-Austerlitz à 7 h. 9 et arrivant à Luchon à 8 h. 59 du matin.  
 Wagon-restaurant au départ de Paris.  
 Pour le retour ce train part de Luchon à 8 h. 45 du soir et arrive à Paris-Austerlitz à 10 h. 22 du matin et à Paris-quai-d'Orsay à 10 h. 41.  
 Il est attelé à ce train un sleeping-car de la Compagnie des Wagons-Lits.

## Exposition maritime internationale de Bordeaux

**Cartes d'abonnement à 1/2 tarif pour les exposants**

Il est délivré aux Exposants participant à l'Exposition Maritime de Bordeaux en 1907, des cartes d'abonnement de 3 ou de 6 mois, de toutes classes, comportant une réduction de 50 0/0 sur les prix du tarif spécial G. V. n° 3, Orléans, et du tarif commun G. V. n° 103, Orléans-Midi.  
 Ces cartes sont délivrées aux intéressés sous condition d'un parcours minimum de 50 km. entre leur domicile commercial et Bordeaux, sur présentation de leur carte d'Exposant, et ne peuvent être demandées que pour le dit parcours.  
 Elles cesseront d'être valables le 1<sup>er</sup> Décembre 1907 au plus tard, quelle que soit la date de leur délivrance, et pour toutes autres conditions, restent soumises aux dispositions des tarifs G. V. n° 3, Orléans, et G. V. n° 3, Orléans-Midi.  
 Prolongation de la durée de validité des billets d'Aller et Retour du tarif spécial G. V. 2.  
 A dater du 25 juin 1907 et pendant toute la période de l'Exposition, les billets d'aller et retour du tarif spécial G. V. n° 2 délivrés pour Bordeaux (Bastide ou St-Jean) par les gares du réseau d'Orléans distantes d'au moins 100 kilomètres de ce point, auront leur durée de validité doublée.

La durée de validité de ces billets pourra, en outre, être prolongée de moitié, à deux reprises différentes (les fractions de jour comptant pour un jour), moyennant le paiement pour chaque prolongation, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet. La prolongation peut être demandée pour les deux périodes à la fois. Elle peut être demandée même lorsque la durée de validité primitive ou la première période de prolongation est expirée.

**Faculté d'arrêt à Bordeaux pour les voyageurs passant en transit dans cette ville.**

A l'occasion de l'Exposition de Bordeaux, il est rappelé aux voyageurs passant en transit à Bordeaux du réseau d'Orléans sur l'un des deux réseaux du Midi et de l'Etat ou vice-versa avec un billet direct, qu'ils ont la faculté de séjourner dans cette ville pendant **48 heures**, sous la seule condition de soumettre à l'arrivée leur billet au visa du chef de gare.  
 Toutefois, les bagages sont enregistrés pour la destination définitive et ne peuvent être retirés au passage à Bordeaux.  
 La faculté d'arrêt mentionnée ci-dessus est indépendante de celle autorisée, le cas échéant, en cours de route par les billets dont les voyageurs peuvent se trouver munis.

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

## ADJUDICATION

Le 24 Août 1907, à 2 heures du soir, il sera procédé à la Mairie de Cahors, à l'adjudication de la fourniture du pain de troupe à la ration à exécuter dans la place de Cahors du 1<sup>er</sup> Octobre 1907 au 30 Septembre 1908.  
 Les personnes désireuses de soumissionner trouveront tous les renseignements utiles à la Préfecture du Lot, à la Mairie ou à la Sous-Intendance Militaire de Cahors. Elles devront faire parvenir dans les bureaux du Sous-Intendant Militaire, au plus tard le 3 Août, avant 5 heures du soir, terme de rigueur, les pièces exigées.

FONDÉ EN 1879

**L'ARGUS de la PRESSE**  
 le plus ancien bureau de comparés de journaux  
**14, Rue Drouot, 14**  
 PARIS

Il est dévoué par jour, 40,000 journaux ou revues de monde entier.  
 publie l'Argus des Revues, mensuel  
 édite l'Argus de l'OFFICIEL  
 Contient tous les votes des hommes politiques et leur dossier public.  
 L'Argus de la Presse recherche dans tous les pays les articles parus, présents, futurs.  
 Adresses télégraphiques : ACHARD-REDACTEUR-PAIS  
 Adresses téléphoniques : 102-52  
 Bureaux de Direction, 14, rue Drouot, PARIS (IX<sup>e</sup>)

## A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE  
 DIPLOMÉ  
 DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE  
 L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS  
 DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA  
 ET DE  
 L'ÉCOLE NORMALE  
 D'INSTITUTEURS  
 Consultations tous les jours de 9 h. à 6 h.  
 69, BOULEVARD GAMBETTA  
 EN FACE LE CAFÉ TIVOLI  
 M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEUR  
 IL GARANTIT SON TRAVAIL  
 ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR  
 LUI-MÊME

## L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris  
 Lauriat de l'École Dentaire de France  
 Successeur de BARRÉ  
 75, Boulevard Gambetta  
 Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)  
 Travail parfait  
 et entièrement garanti

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 25

## MODESTE MIGNON

Par H. DE BALZAC

XI

A MONSIEUR DE CANALIS

« Quelle flatterie ! avec quelle rapidité le grave Anselme est devenu le beau Léandre ? A quel dois-je attribuer un tel changement ? est-ce à ce noir que j'ai mis sur du blanc, à ces idées qui sont aux fleurs de mon âme ce qu'est une rose dessinée au crayon noir aux roses du parterre ? ou au souvenir de la jeune fille prise pour moi, et qui est à ma personne ce que la femme de chambre est à la maîtresse ? Avons-nous changé de rôle ? Suis-je la Raison ? êtes-vous la Fantaisie ? Trêve de plaisanterie. Votre lettre m'a fait connaître d'énervants plaisirs d'âme, les premiers que je ne devrais pas aux sentiments de la famille. Que sont, comme a dit un poète, les liens du sang qui ont tant de poids sur les âmes ordinaires en comparaison de ceux que nous forge le ciel dans les sympathies mystérieuses ? Laissez-moi vous remercier... Non, on ne remercie pas de ces choses... soyez béni du bonheur que vous m'avez causé ; soyez heureux de la joie que vous avez répandue dans mon

âme. Vous m'avez expliqué quelques apparentes injustices de la vie sociale. Il y a je ne sais quoi de brillant dans la gloire, de mâle, qui ne va bien qu'à l'homme, et Dieu nous a défendu de porter cette auréole en nous laissant l'amour, la tendresse pour en rafraîchir les fronts ceints de sa terrible lumière. J'ai senti ma mission, ou plutôt vous me l'avez confirmée.  
 Quelquefois, mon ami, je me suis levée le matin dans un état d'inconcevable douceur. Une sorte de paix, tendre et divine, me donnait l'idée du ciel. Ma première pensée était comme une bénédiction. J'appelais ces matinées mes petits levers d'Allemagne, en opposition avec mes couchers de soleil du Midi, pleins d'actions héroïques, de batailles, de fêtes romaines et de poèmes ardents. Eh bien ! après avoir lu cette lettre où vous ressentiez une fiévreuse impatience, moi j'ai eu dans le cœur la fraîcheur d'un de ces célestes réveils où j'aime l'air, la nature, et me sentais destinée à mourir pour un être aimé. Une de vos poésies, le *Chant d'une jeune fille*, peint ces moments délicieux où l'allégresse est douce, où la prière est un besoin, et c'est mon morceau favori. Voulez-vous que je vous dise toutes mes flatteries en une seule : je vous crois digne d'être moi !...  
 Votre lettre, quoique courte, m'a permis de lire en vous. Oui, j'ai deviné

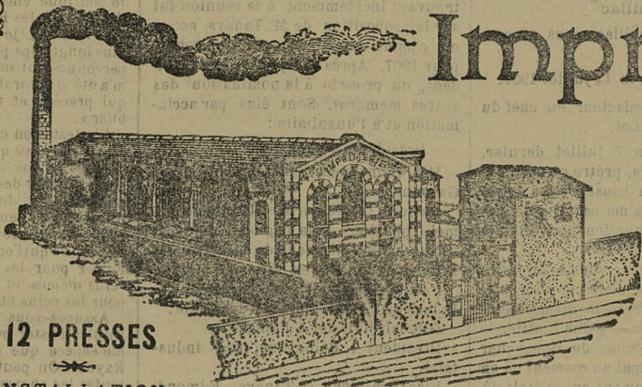
vos mouvements tumultueux, votre curiosité piquée, vos projets, tous les fagots apportés (par qui ?) pour les bûchers du cœur. Mais je n'en sais pas encore assez sur vous pour satisfaire à votre demande. Écoutez, cher, le mystère me permet cet abandon qui laisse voir le fond de l'âme. Une fois vue, adieu notre mutuelle connaissance. Voulez-vous un pacte ? Le premier conclu vous fut-il désavantageux ? vous y avez gagné mon estime. Et c'est beaucoup, mon ami, qu'une admiration qui se double d'estime. Écrivez-moi d'abord votre vie en peu de mots ; puis racontez-moi votre existence à Paris, au jour le jour, sans aucun déguisement, et comme si vous causiez avec une vieille amie : eh bien ! après je ferai faire un pas à notre amitié. Je vous verrai, mon ami, je vous le promets. Et c'est beaucoup. Tout ceci, cher, n'est ni une intrigue, ni une aventure, je vous en prévient, il ne peut en résulter aucune espèce de galanterie, ainsi que vous dites entre hommes. Il s'agit de ma vie, et ce qui me cause parfois d'affreux remords sur les pensées que je laisse envoler par troupes vers vous, il s'agit de celle d'un père et d'une mère adorés, à qui mon choix doit plaire et qui doivent trouver un vrai fils en mon ami.  
 Jusqu'à quel point vos esprits superbes, à qui Dieu donne les ailes de ses anges sans leur en donner toujours la perfection,

peuvent-ils se plier à la famille, à ses petites misères ?... Quel texte médité déjà par moi ! Oh ! si j'ai dit dans mon cœur avant de venir à vous : « Allons !... » je n'en ai pas moins eu le cœur palpitant dans la course, et je ne me suis dissimulé ni les aridités du chemin, ni les difficultés de l'alpe que j'avais à gravir. J'ai tout embrassé dans de longues méditations. Ne sais-je pas que les hommes éminents comme vous l'êtes ont connu l'amour qu'ils ont inspiré, tout aussi bien que celui qu'ils ont ressenti, qu'ils ont eu plus d'un roman, et que vous surtout, en caressant ces chimères de race que les femmes achètent à des prix fous, vous vous êtes attiré plus de dénûments que de premiers chapitres ? Et néanmoins je me suis écriée : « Allons ! » parce que j'ai plus étudié que vous ne le croyez la géographie de ces grands sommets de l'humanité taxés par vous de froiteur. Ne m'avez-vous pas dit de Byron et de Goethe qu'ils étaient deux colosses d'égoïsme et de poésie ? Hé ! mon ami, vous avez partagé à l'erreur dans laquelle tombent les gens superficiels ; mais peut-être était-ce chez vous générosité, fausse modestie, ou désir de m'échapper ? Permis au vulgaire et non à vous, de prendre les effets du travail pour un développement de la personnalité. Ni lord Byron, ni Goethe, ni Walter Scott, ni Cuvier, ni l'inventeur, ne s'appartiennent, ils sont esclaves de leur

idée ; et cette puissance mystérieuse est plus jalouse qu'une femme, elle les absorbe, elle les fait vivre et les tue à son profit. Les développements visibles de cette existence cachée ressemblent en résultat à l'égoïsme ; mais comment oser dire que l'homme qui s'est vendu au plaisir à l'instruction ou à la grandeur de son époque, est égoïste ? Une mère est-elle atteinte de personnalité quand elle immole tout à son enfant ?... Eh bien ! les détracteurs du génie ne voient pas sa féconde maternité ! voilà tout. La vie du poète est un si continu sacrifice qu'il lui faut une organisation gigantesque pour pouvoir se livrer aux plaisirs d'une vie ordinaire ; aussi, dans quels malheurs ne tombe-t-il pas, quand, à l'exemple de Molière, il veut vivre de la vie des sentiments, tout en les exprimant dans leurs plus poignantes crises ; car, pour moi, superposé à sa vie privée le comique de Molière est horrible. Pour moi, la générosité du génie est quasi-divine, et je vous ai placé dans cette noble famille de prétendus égoïstes. Ah ! si j'avais trouvé la sécheresse, le calcul, l'ambition, là où j'admire toutes mes fleurs d'âmes les plus aimées, vous ne savez pas de quelle longue douleur j'eusse été atteinte ! J'ai déjà rencontré le mécompte assis à la porte de mes seize ans ! Que serais-je devenue en apprenant à vingt ans que la gloire est mensonge, en voyant celui qui, dans ses ceu-

vres, avait exprimé tant de sentiment cachés dans mon cœur, ne pas comprendre ce cœur quand il se dévoilait pour lui seul ? O mon ami, savez-vous ce qui serait advenu de moi ? vous allez pénétrer dans l'arrière de mon âme. Eh bien ! j'aurais dit à mon père : « Amenez-moi le gendre qui sera de votre goût, j'habite que toute volonté, mariez-moi pour vous ! » Et cet homme eût été notaire, banquier, avare, sot, homme de province, ennuyeux comme un jour de pluie, vulgaire comme un électeur du petit collège ; il eût été fabricant, ou quelque brave militaire sans esprit, il aurait eu la servante la plus résignée la plus attentive en moi. Mais, horrible suicide de tous les moments ! j'aimais mon âme ne se serait dépliée au jour vivifiant d'un soleil aimé ! Aucun murmure n'aurait révélé ni à mon père, ni à ma mère ni à mes enfants, le suicide de la créature qui, dans ce moment, ébranle les barreaux de sa prison, qui lance des éclairs par ses yeux, qui vole à pleines ailes vers vous, qui se pose comme un Polymnie à l'angle de votre cabinet en y respirant l'air, en y regardant tout d'un oeil doucement curieux. Quelquefois dans les champs, où mon mari m'aurait menée, en m'échappant à quelques pas de mes marmots, en voyant une splendide matinée, secrètement j'eusse jeté quelques pleurs bien amers.

(A suivre)



12 PRESSES

INSTALLATION  
 A vapeur et à l'électricité.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

**CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS**

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

**CARTES DE VISITE**

PRIX MODÉRÉS